



SYNTHÈSE DU
RAPPORT DE
CONTRÔLE DES
CONCESSIONS
GAZ 2018

TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le syndicat est un acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire et met ses compétences à la disposition des collectivités pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie.

Afin de prolonger son action en faveur de la Transition Énergétique, le Sdee 47 change de nom et devient Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47).

TE 47 reste Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en Lot-et-Garonne.

Le gaz naturel est une énergie primordiale pour notre département et les réseaux de distribution sont au cœur de la desserte publique et des enjeux de la Transition Énergétique.

En tant qu'Autorité Concédante, TE 47 contrôle et audite les concessionnaires GRDF et ENGIE afin de s'assurer de la bonne exploitation du service et du respect des cahiers des charges des contrats de concession. Le syndicat est particulièrement attentif aux actions des concessionnaires en matière de sécurité ainsi qu'au respect des missions de Service Public.

TE 47 a d'ailleurs exprimé au sein de son rapport de contrôle et de sa présente synthèse un certain nombre de réserves.

Parce-que veiller à la bonne gestion du patrimoine public délégué est une de nos missions premières, TE 47 accompagne les collectivités de Lot-et-Garonne pour s'assurer de la qualité du service délivré aux usagers.

Jean GALLARDO
Président de TE 47

Abréviations utilisées dans ce rapport :

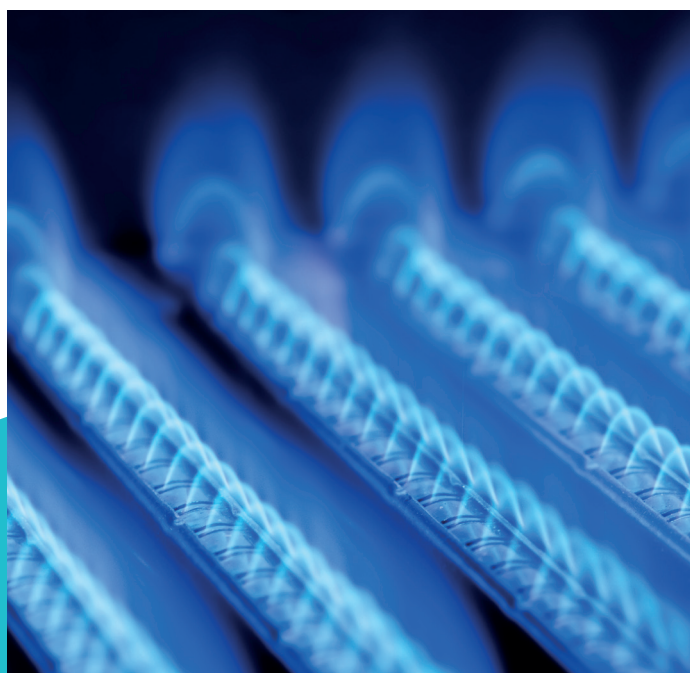
AC : Autorité Concédante, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne en l'espèce (TE 47)
 ATRD : Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution de gaz
 BP : Basse Pression
 CDC : Compte Droits du Concédant
 CI : Conduite d'Immeuble
 CM : Conduite Montante
 CRAC : Compte-Rendu d'Activité de Concession
 CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
 DPBE : Dispositif de Protection de Branchement Existant
 DSP : Délégation de Service Public
 GRDF : Gaz Réseau Distribution France
 ICS : informations Commercialement Sensibles
 kWh : kilowattheure
 MP : Moyenne Pression
 MPB : Moyenne pression type B (de 0,4 à 4 bar)
 MPC : Moyenne Pression type C (de 4 et 19,2 bar)
 MWh : Mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
 OCI : Ouvrages Collectifs d'Immeubles
 PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur
 PDL : Point De Livraison
 PE : Polyéthylène
 PGR : Procédure Gaz Renforcée
 RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
 RSF : Recherche Systématique de Fuites
 VPE : Vérification Périodique de l'Étalonnage
 VSR : Véhicule de Surveillance des Réseaux

En 2018, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne est autorité concédante pour 57 communes lui ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice de distribution publique de gaz.



2
COMMUNES

Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colomben-Bruilhois (cf. carte ci-contre) font partie du champ concurrentiel, à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public (DSP) menée dans le cadre de la loi Sapin de 1999. Le concessionnaire est GRDF. Les contrats de concession sont exécutoires à compter respectivement du 2 janvier 2007 et 19 décembre 2006. Les tarifs d'acheminement appliqués sont ceux de l'ATRD péréqués.



POURQUOI CONTRÔLER LES CONCESSIONS ?

TE 47 est Autorité Organisatrice de la distribution publique de gaz et autorité concédante sur le territoire des 57 communes desservies en gaz et lui ayant transféré leur compétence. A ce titre, TE 47 est propriétaire du réseau de distribution. Ainsi, l'autorité concédante a besoin d'avoir une juste connaissance de son patrimoine concédé, de s'assurer de sa bonne exploitation ainsi que de sa juste valorisation financière.

Elle doit donc pouvoir porter un regard critique sur les informations transmises par les concessionnaires et mener correctement ses missions de contrôle du service public. L'exploitation des réseaux a été confiée à 2 concessionnaires au travers de 5 contrats de concession. Ces contrats fixent notamment les conditions dans lesquelles les concessionnaires sont amenés à exploiter, entretenir, développer et renouveler les ouvrages gaz.

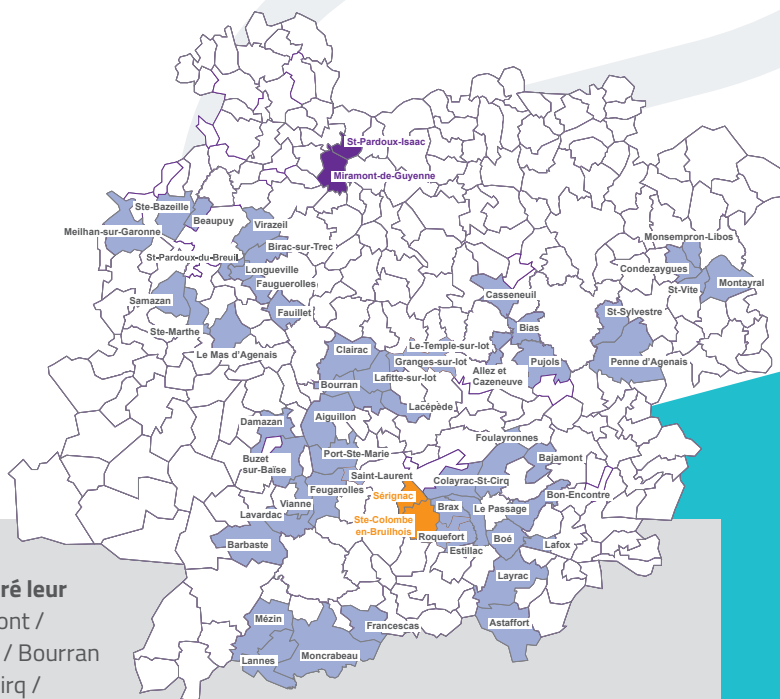
1. Art. L2224-31 du code général des collectivités territoriales



Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac sont desservies en gaz propane. Le concessionnaire est **ENGIE** par la signature de 2 contrats de concession exécutoires respectivement depuis le 6 octobre 1999 et le 15 septembre 2000.



53 communes sont desservies en gaz naturel dans un périmètre dit historique, pour lequel **GRDF** est le concessionnaire (de monopole) dans le cadre d'un contrat de concession exécutoire à compter du 26 janvier 2011. Pour les usagers, les tarifs d'acheminement sont ceux de l'ATRD péréqués fixés par la CRE.



LISTE DE COMMUNES

Communes historiques desservies en gaz naturel ayant transféré leur compétence :

Astaffort / Aiguillon / Allez-et-Cazeneuve / Bajamont / Barbaste / Beaupuy / Bias / Birac-sur-Trec / Boë / Bon-Encontre / Bourran / Brax / Buzet-sur-Baïse / Casseneuil / Clairac / Colayrac-Saint-Cirq / Condezaygues / Damazan / Estillac / Fauguerolles / Fauillet / Feugarolles / Foulayronnes / Francescas / Granges-sur-Lot / Lacépède / Lafitte-sur-Lot / Lafox / Lannes / Lavardac / Layrac / Le Mas d'Agenais / Le Passage d'Agen / Le Temple-sur-Lot / Longueville / Meilhan-sur-Garonne / Mézin / Moncrabeau / Monsempron-Libos / Montayral / Penne d'Agenais / Port-Sainte-Marie / Pujols / Roquefort / Saint-Laurent / Saint-Pardoux-du-Breuil / Saint-Sylvestre / Saint-Vite / Sainte-Bazelle / Sainte-Marthe / Samazan / Vianne / Virazeil.

Communes desservies en gaz propane : Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac

Communes relevant du champ concurrentiel : Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colombe-en-Bruilhois

CHIFFRES CLÉS & ÉVOLUTIONS EN 2018

Stabilité du périmètre desservi



57 COMMUNES

118 029 habitants
soit 34,4% de la population

Le service public



15 623 USAGERS

> 15 318 usagers
(97,6% concession historique)

	2018	Évolution
Concession historique	15 256	↗
Concession en DSP	58*	-
Concession propane	309**	↗

* 40 usagers à Sérignac/Garonne ; 18 usagers à Ste Colombe-en-Bruilhois
** 264 usagers à Miramont-de-G. ; 45 usagers à St Pardoux-Isaac

Recettes des concessionnaires

€ 6 333,5 k€

en k€	2018	Évolution
Concession historique	5 878,3	↘
Concessions en DSP	20,5	↗
Concessions propane	434,7	↗

Le réseau de distribution

15,8 km
soit +0%



703,9 km
soit +1,35%

L'acheminement



756,9 GWh +1,4%

746,4 GWh en 2017

en GWh	2018	Évolution
Concession historique	751,6	↗
Concession en DSP	1,4*	-
Concession propane	3,9**	↘

* 0,9 GWh à Sérignac/Garonne ; 0,5 GWh à Ste-Colombe-en-Bruilhois
** 3,5 GWh à Miramont-de-Guyenne ; 0,4 GWh à St Pardoux-Isaac

L'actif concédé



49,8 M€ +2,4%

48,6 M€ en 2017

	2018	Évolution
GRDF en M€	49,8	↗
Concession historique en M€	48	
Concessions en DSP en k€	841*	
ENGIE en k€	967	↘
Concessions propane en k€	967**	

* 261 k€ à Sérignac/Garonne ; 580 k€ à Ste Colombe-en-Bruilhois
** 769 k€ à Miramont-de-Guyenne ; 198 k€ à St-Pardoux-Isaac

*Il est cependant à noter un changement dans la méthodologie de comptage opérée par les concessionnaires. Auparavant, le chiffre présenté correspondait au nombre d'usagers consommant du gaz au 31/12 de l'année considérée. Dorénavant, le chiffre mis en avant par le concessionnaire correspond au nombre d'usagers ayant consommé du gaz au moins une fois au cours de l'année considérée.

LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS

LA CONSTITUTION DE L'INFRASTRUCTURE

Le réseau est composé en majorité en polyéthylène en moyenne pression de type B. Le cuivre ne représente que 0,7% du réseau historique.

RÉPARTITION DU LINÉAIRE PAR TYPE DE MATÉRIAUX CONSTITUTIFS AU 31/12/2018



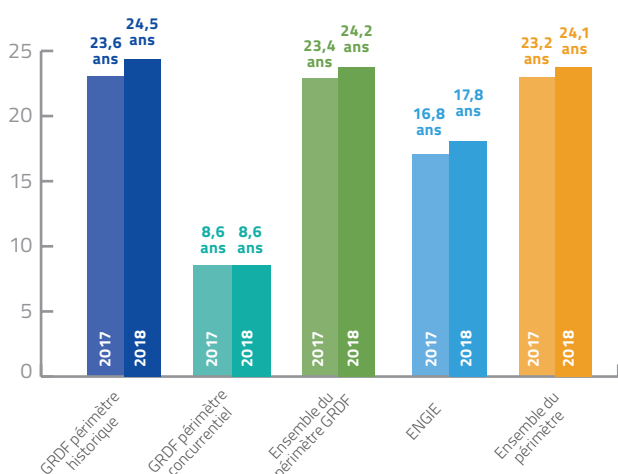
RÉPARTITION DU LINÉAIRE PAR TYPE DE PRESSION D'EXPLOITATION AU 31/12/2018



Le réseau des concessions ne comporte pas de linéaire en basse pression.

L'ÂGE DU RÉSEAU

ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION AU 31/12/2018



L'âge moyen du réseau atteint :

- > 24,2 ans pour les concessions exploitées par GRDF
- > 17,8 ans pour les concessions exploitées par ENGIE.

La commune qui possède l'âge moyen le plus bas (7,0 ans) est celle de Sainte-Colombe-en-Bruilhois (périmètre concurrentiel de GRDF) ; celle possédant l'âge moyen le plus avancé (38,9 ans) est Pujols (périmètre historique de GRDF).

A noter que les cinq communes qui affichent des âges moyens de canalisations de distribution supérieurs à 30 ans sont : Pujols (38,9 ans), Monsempron-Libos (33,7 ans), Saint-Vite (33,4 ans), Foulayronnes (30,2 ans) et Le Passage (30,1 ans).

À NOTER

Malgré une meilleure communication des données de la part des concessionnaires, celles-ci restent néanmoins inférieures aux rendus de l'exercice 2016 et aux attentes de l'autorité concédante. Plus précisément, le syndicat constate des carences d'inventaire qui perdurent :

▪ Du point de vue technique :

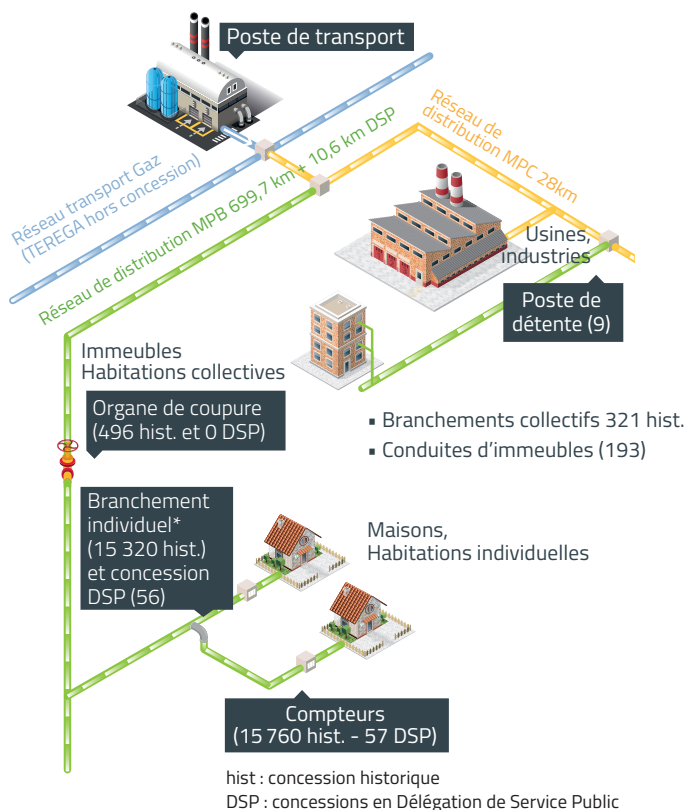
- > Absence d'un inventaire des branchements individuels
- > Un inventaire partiel des robinets réseaux
- > Des carences sur les caractéristiques techniques descriptives des inventaires existants (millésimes, matériaux, etc.).

▪ Du point de vue comptable :

- > Aucun inventaire pour les branchements particuliers en immeubles collectifs
- > Des différentiels entre les inventaires comptables et les inventaires techniques.

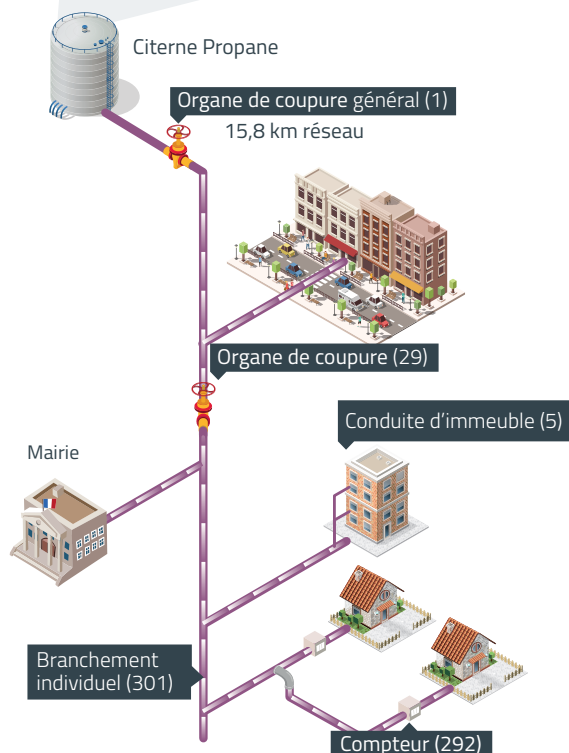
TE 47 a demandé à plusieurs reprises à GRDF d'être associé à la mise en cohérence de l'inventaire comptable avec l'inventaire technique des ouvrages de raccordement en immeuble collectif qui a été constitué sur plusieurs années. Force est de constater que GRDF a procédé seul, sans concertation avec l'autorité concédante, à ces rapprochements (sur la méthode ainsi que sur les impacts sur les actifs concédés). Un travail commun sera entrepris entre TE 47 et GRDF dès l'exercice 2019.

PATRIMOINE DES CONCESSIONS DE GAZ NATUREL DU TE 47



ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

PATRIMOINE DES CONCESSIONS GAZ PROPANE DU TE 47



ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE

En 2015, GRDF a lancé son programme RIO 2 (référentiel inventaire ouvrages) dont l'objectif est de dresser l'inventaire technique des branchements collectifs. Ce programme s'est achevé en 2017. Cependant, malgré la fin du processus de fiabilisation des inventaires « RIO 2 » et des efforts réalisés par le concessionnaire GRDF, TE 47 observe que des écarts d'inventaire perdurent en 2018.

GRDF s'est engagé à mettre en place un plan d'action visant à résorber les écarts les plus significatifs, et à procéder à une deuxième démarche de recalage comptable.

Concernant le périmètre exploité par ENGIE, au titre de l'exercice 2018, le concessionnaire a procédé à des correctifs au sein de l'inventaire comptable s'agissant des ouvrages de raccordement. Ces modifications se sont traduites par des inscriptions à l'inventaire comptable d'ouvrages quantifiés sans valeur d'actif associée. De fait, on peut s'interroger sur l'utilité de ces correctifs qui ne permettent pas d'améliorer la gestion des actifs dans le temps.

PRINCIPAUX OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Branchements particuliers

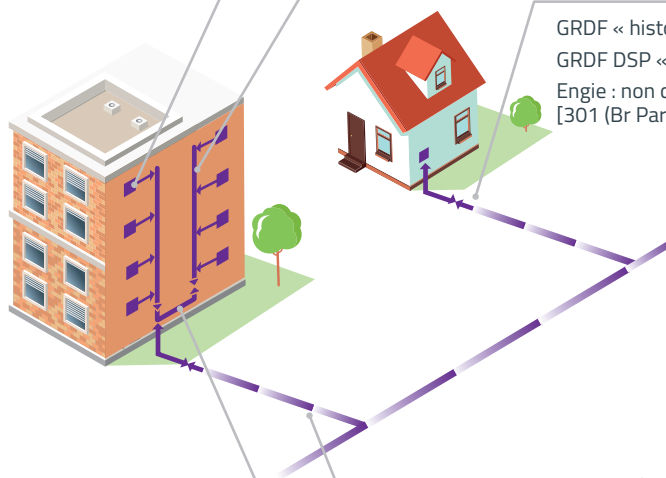
GRDF « historique » : 1 430
GRDF DSP : 0
ENGIE : 298

Conduites montantes

GRDF « historique » : 146
GRDF DSP : 0
Engie : 4

Branchements individuels*

GRDF « historique » : ≈ 15 320
GRDF DSP « Loi Sapin » : ≈ 56
Engie : non communiqué
[301 (Br Particulier + Br Individuel)]



Conduites d'immeuble

GRDF « historique » : 193
GRDF DSP : 0
ENGIE : 5

Branchements collectifs

GRDF « historique » : 321
GRDF DSP : 0
ENGIE : 6

*Estimation à partir des inventaires comptables

LA SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La maintenance des ouvrages est à la charge des concessionnaires. L'activité de surveillance et de maintenance des ouvrages de distribution publique de gaz est principalement encadrée par l'arrêté du 13 juillet 2000¹.

LE RÉSEAU

La réglementation impose pour la surveillance des canalisations une recherche systématique de fuite (RSF) :

- Tous les 4 ans au plus tard,
- Tous les ans pour les réseaux sensibles (réseau acier non protégé cathodiquement de façon active) ou dans les 12 mois suivant la mise en service de réseaux neufs.

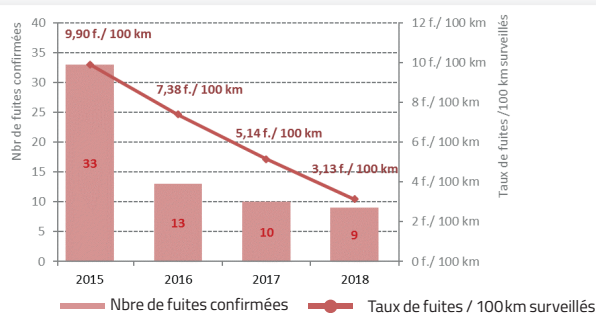
En 2018, GRDF a surveillé 287 km de réseaux.

TE 47 n'a pas eu accès aux informations souhaitées quant aux résultats de l'activité de surveillance des canalisations et notamment les caractéristiques des réseaux surveillés (années de pose, matières et pression) ou les équipements concernés par les fuites décelées (tube, robinet, branchement sur réseau...).

Il est à noter la baisse du taux de fuites confirmées / 100 km de réseau surveillé. Sur le périmètre des concessions exploitées par ENGIE, ce dernier a surveillé l'intégralité du réseau en 2018. Suite à cette surveillance, 1 fuite a été confirmée.

En 2018, la RSF a permis de confirmer 10 fuites réparties sur 8 communes (Foulayronnes, Le Passage, St Vite, Monsempron-Libos, Boé, Bon-Encontre, Casseneuil, St Sylvestre sur Lot).

L'absence d'informations de GRDF quant aux caractéristiques des ouvrages surveillés (année de pose, matière, nombre de passages réalisés, ouvrages concernés par une fuite..) **ne permet pas à TE 47 d'apprécier l'état des ouvrages concédés et est de nature à limiter le contrôle.**



EVOLUTION DU NOMBRE DE FUITES CONFIRMÉES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

¹ Portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations et ses cahiers des charges associés (RSDG).

LES ORGANES DE COUPURE

	PÉRIMÈTRE GRDF	PÉRIMÈTRE ENGIE
	2018	2018
Total Robinets «utiles»	504	29
Total Robinets surveillés	364	20
Part de Robinets surveillés	72%	69%
Fuites identifiées	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 1	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 1 surveillés	n.c.	n.c.
Fuites identifiées	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 2	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 2 surveillés	n.c.	n.c.
Fuites identifiées	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 3	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 3 surveillés	n.c.	n.c.
Fuites identifiées	n.c.	20

nc : non communiqué

Le rythme de surveillance des vannes de réseau est établi selon le retour de l'exploitant sans excéder 4 ans. Selon la classe de sensibilité (1,2 ou 3) la surveillance est annuelle, biennale ou tous les 4 ans.

Dans la mesure où les concessionnaires ne communiquent plus sur la classe de sensibilité de chaque robinet maintenu qui, au regard de l'inventaire technique, détermine la cadence de surveillance, l'autorité concédante n'est pas en mesure de s'assurer le respect des dispositions réglementaires s'agissant la surveillance/maintenance des robinets.

LA PROTECTION CATHODIQUE

Les canalisations en acier doivent être protégées contre les phénomènes de corrosion. Les mesures de l'efficacité des moyens de la protection cathodique active doivent être réalisés tous les 2 ans au plus tard².

Tous les ouvrages de protection cathodique active semblent avoir été surveillés sur l'exercice 2018 par GRDF.

La diminution du nombre de prises de potentiels implantés, associée à l'augmentation du nombre de mesures ne permet pas de conclure sur l'efficacité des moyens de protection. GRDF n'a pas communiqué le résultat des contrôles, ce qui questionne TE47.

	2017	2018
NOMBRE DE PRISES DE POTENTIELS IMPLANTÉES	171	133
NOMBRE DE MESURES DE POTENTIEL EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE	109	112
NOMBRE DE POTENTIELS ANORMAUX RELEVÉS	11	n.c.
NOMBRE DE NON-CONFORMITÉS DE NIVEAU 1, 2 OU 3 RELEVÉES	_ ³	_ ³

³ Aucune non-conformité de niveau 1 ou 2

TE 47 ne peut donc pas conclure sur l'efficacité de ces contrôles.

LES OUVRAGES COLLECTIFS

BILAN DE L'ACTIVITÉ SURVEILLANCE DE GRDF

Typologie d'ouvrages	Nombre d'unités	Nombre d'ouvrages visités au moins une fois en 2018	Taux de visite
BRANCHEMENTS COLLECTIFS	321	28	8,72%
CONDUITES D'IMMEUBLES	193	28	14,51%
CONDUITES MONTANTES	146	29	19,86%
NOURRICES DE COMPTEURS	112	14	12,5%
BRANCHEMENTS PARTICULIERS	1 430	273	19,09%

3 classes de sensibilité des ouvrages collectifs appellent à des révisions tous les 5, 10 ou 20 ans. La surveillance des branchements sur réseaux (hors ouvrages implantés en immeubles collectifs) a été effectuée par GRDF simultanément à la recherche des fuites sur canalisations.

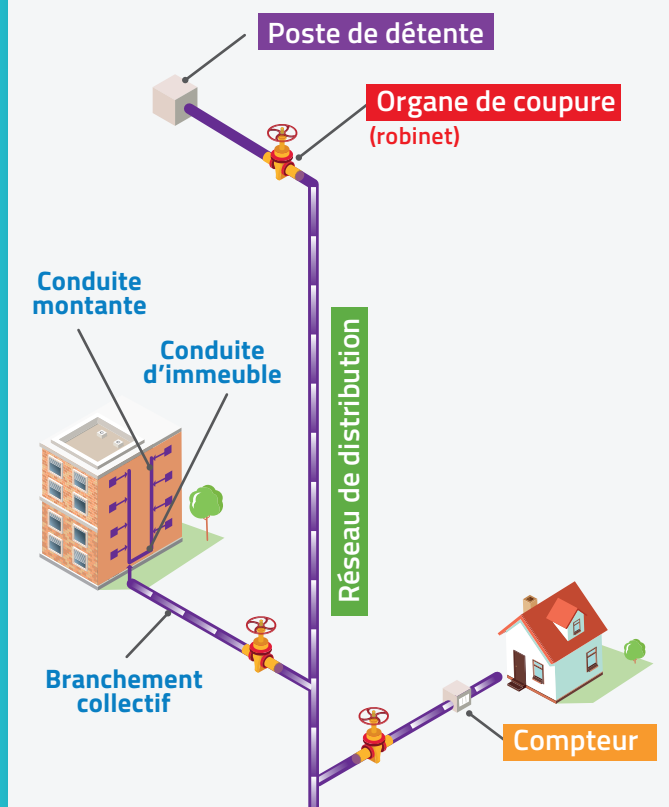
Les données de surveillance ouvrages par ouvrages et les résultats des visites effectuées (fuites décelées, anomalies constatées) n'ont pas été remis; seul un taux de visite des ouvrages est communiqué.

ENGIE a réalisé 3 visites d'ouvrages collectifs d'immeubles sur la commune de Miramont-en-Guyenne. Les informations transmises sont insuffisantes pour apprécier la qualité des actions de surveillance sur le périmètre desservi par ENGIE.

Par ailleurs, le suivi précis du volume de branchements individuels surveillés, reste délicat à appréhender car l'inventaire technique des branchements individuels n'est pas constitué par les concessionnaires.

En l'état actuel, TE 47 n'est pas en mesure de s'assurer du bon respect du cahier des charges et de la réglementation en matière de surveillance/maintenance des ouvrages collectifs. Les concessionnaires engagent donc leur responsabilité.

DÉTAILS DES OUVRAGES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION



POSTE DE DÉTENTE

La réglementation indique que le rythme de surveillance des postes de détente est établi selon le retour d'expérience sans excéder 4 ans. Sur les 9 postes de détente, GRDF a effectué 15 visites de maintenance.

Cependant comme le concessionnaire n'a pas précisé les actes de surveillance maintenance par ouvrage, TE 47 ne peut pas savoir si les vérifications ont porté sur tous les postes ou plusieurs fois sur certains d'entre eux.

LES COMPTEURS

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE L'ÉTALONNAGE (VPE) DES COMPTEURS

Les dispositions légales indiquent une fréquence de VPE de 2 à 20 ans selon le type de compteur*.

	Périmètre GRDF	Périmètre ENGIE
COMPTEURS À SOUFFLET < 16 m³/h		
Nombre de VPE réalisées	704	0
Nombre de compteurs de + de 20 ans	3 121	6
COMPTEURS À SOUFFLET ≥ 16 m³/h		
Nombre de VPE réalisées	10	1
Nombre de compteurs de + de 15 ans	1	0
COMPTEURS À PISTON ROTATIF		
Nombre de VPE réalisées	22	0
Nombre de compteurs de + de 5 ans	1	0
TOTAL		
Nombre de VPE réalisées	736	1
Nombre de compteurs dépassant leur durée de réétalonnage	3 130	6

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE VPE SUR LES COMPTEURS

On constate un volume significatif de compteurs domestiques nécessitant un réétalonnage, non réalisé.

Les concessionnaires engagent donc leur pleine responsabilité quant aux risques éventuels de défaut de comptage du gaz.

* Art 10 de la RSDG 14 Rev1

* art 21 de l'arrêté du 21/10/2010 relatif aux compteurs de gaz combustible.



BILAN DE SURVEILLANCE ET DE MAINTENANCE

	NIVEAU D'APPRÉCIATION		
	De la fréquence de surveillance	Des résultats de la surveillance	
Canalisation de distribution	✓	⚠	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les 4 dernières années, 991 km de réseau surveillé • Un volume de fuites confirmées en baisse continue depuis 2015 • Mais manque de données sur les caractéristiques des ouvrages concernés et sur l'importance des fuites décelées
Robinetts de réseaux	⚠	✗	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de surveillance globale correcte • Lecture ouvrage par ouvrage non produite • Peu de fuites identifiées • Pas d'informations sur l'état des ouvrages surveillés (défaut d'accessibilité ou de manœuvrabilité)
Protection cathodique des réseaux acier	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la fréquence de surveillance semble suffisante • Pas de vision sur les potentiels anormaux relevés lors de ces mesures • Pas de « non-conformité » relevée
Ouvrage de la protection cathodique active	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité de fréquence de surveillance • GRDF n'a pas communiqué sur l'état des ouvrages surveillés (anomalies constatées lors du contrôle)
Ouvrages de raccordement (branchements / Ouvrage Collectif d'Immeuble)	⚠	✗	<ul style="list-style-type: none"> • Quid des branchements individuels pour lesquels il n'y a pas en amont d'inventaire technique ? • Pas d'informations à la maille ouvrage (adresse) donc pas de lecture sur les résultats
Postes de détente (uniquement pour ouvrages concédés à GRDF)	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de surveillance globale correcte • GRDF n'a pas communiqué sur l'état des ouvrages surveillés (anomalies de fonctionnement constatées)
Compteurs (Vérification Périodique de l'Étalonnage)	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne appréciation de l'activité de surveillance • Toutefois un grand nombre de compteurs ayant dépassé leur durée de réétalonnage reste à vérifier

LES INCIDENTS SUR LE RÉSEAU

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, les concessionnaires sont chargés de mener des actions de surveillance et de maintenance préventive et corrective (suite à une défaillance constatée).



427 SIGNALEMENTS

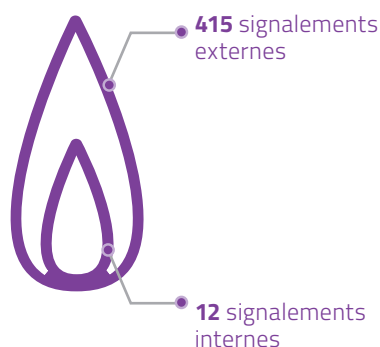
ont été enregistrés par les concessionnaires en 2018

↘ 12% par rapport à 2017

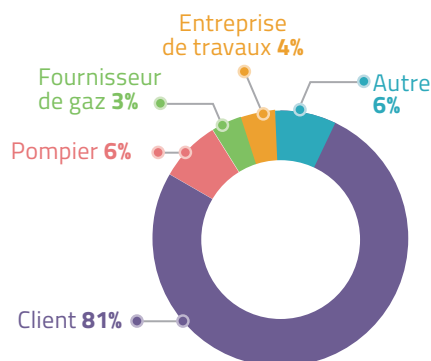
9 POUR ENGIE

418 POUR GRDF

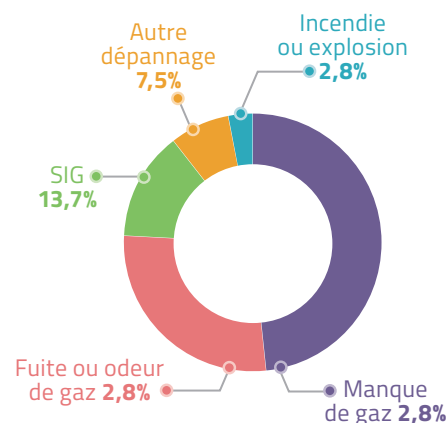
RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS



AUPRES DU CONCESSIONNAIRE



PAR ORIGINE



SELON LA CAUSE

Les appels pour fuite et odeur de gaz donnent lieu à une intervention immédiate des agents du concessionnaire.

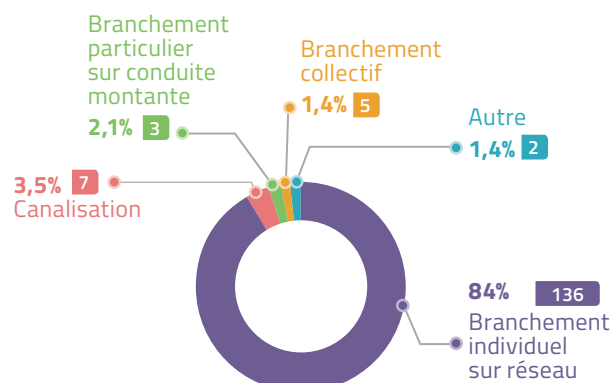
RÉPARTITION DES INCIDENTS (GRDF ET ENGIE)

Parmi ceux-ci, seuls 162 signalements concernent les ouvrages concédés dont 3 seulement sur le réseau concédé à ENGIE.



Ce taux reste dans la moyenne des années précédentes.

RÉPARTITION SELON LEUR SIÈGE (GRDF ET ENGIE)



84% des incidents se trouvent sur les branchements individuels sur réseau.

TYPLOGIE DES CAUSES D'INCIDENTS SURVENUS SUR LES OUVRAGES CONCÉDÉS

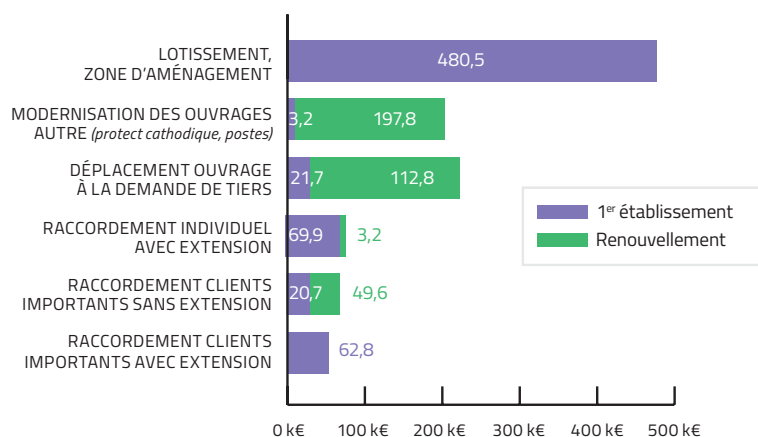
La cause principale à l'origine des incidents résulte majoritairement de l'altération de l'intégrité des ouvrages.

- 12 dommages aux ouvrages en 2018 (périmètre GRDF).
- 0 dommage aux ouvrages (périmètre ENGIE)
- 1 612 usagers (contre 810 en 2017) ont connu une interruption d'alimentation en gaz suite aux incidents sur ouvrages.

Cette forte augmentation est imputable à un incident qui a eu lieu sur la commune de Le Passage ayant entraîné la coupure de 1 435 usagers.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS

DÉCOMPOSITION DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2018 PAR FINALITÉS DE CHANTIER, EN k€



ENGIE n'a pas investi ou réalisé de travaux en 2018 et a précisé qu'aucun chantier n'était prévu sur les 3 exercices à venir.

GRDF a investi en 2018 1 024 k€ dont **36% en renouvellement** (364 k€) et **64% en premier établissement** (660 k€) (en baisse par rapport à 2017 où l'investissement total était de 1 783 k€).

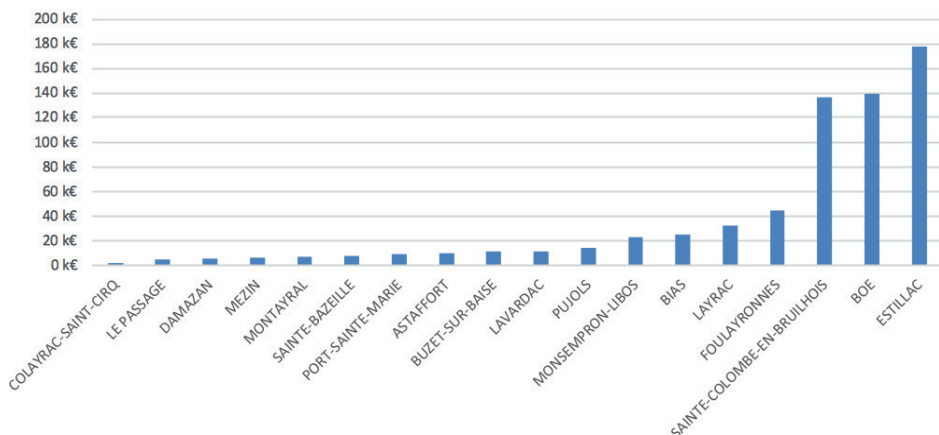
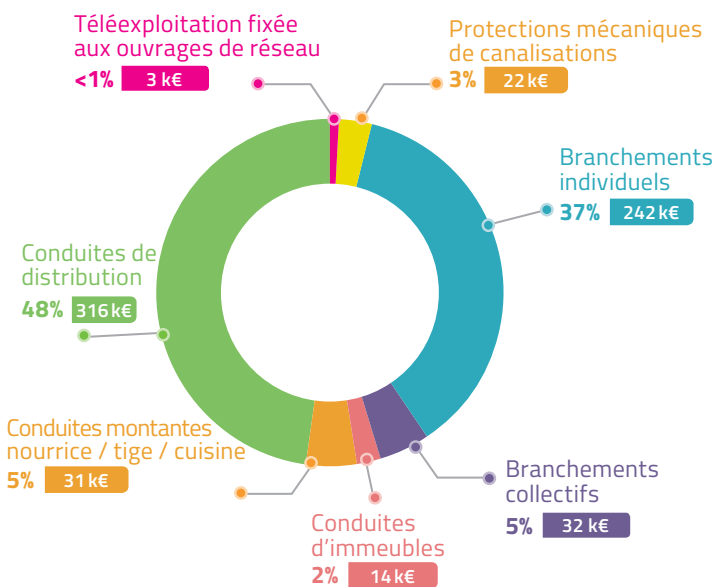
Le premier poste d'investissement en 2018 (47%) a été le raccordement de lotissements et de zones d'aménagement (sur les communes de Boé, Estillac, Foulayronnes, Ste Colombe-en-Bruilhois et Layrac), suivi par la modernisation d'ouvrages « autres » (poste de détente, ouvrage de protection cathodique etc..).

LES CHANTIERS DE 1^{ER} ÉTABLISSEMENT

OUVRAGES CONCERNÉS PAR LES INVESTISSEMENTS DE 1^{ER} ÉTABLISSEMENT RÉALISÉS EN 2018

18 des 55 communes exploitées par GRDF ont été concernées par les investissements de premier établissement en 2018. Près de 70 % de ces investissements ont concerné trois communes : Estillac (178 k€), Boé (139 k€) et Sainte-Colombe-En-Bruilhois (136 k€).

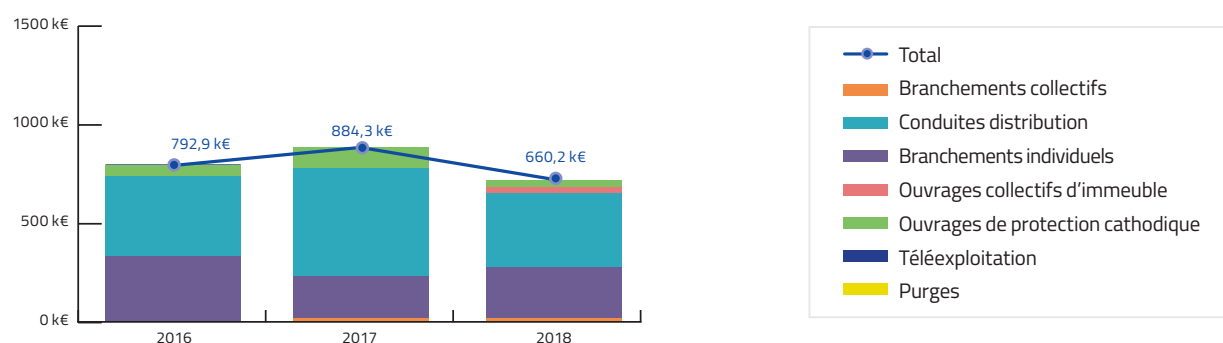
Les investissements concernent essentiellement les canalisations de distribution (48%) et les branchements individuels (37%).



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT RÉALISÉS EN 2018 SUR LES COMMUNES EXPLOITÉES PAR GRDF

LES CHANTIERS DE 1^{er} ÉTABLISSEMENT

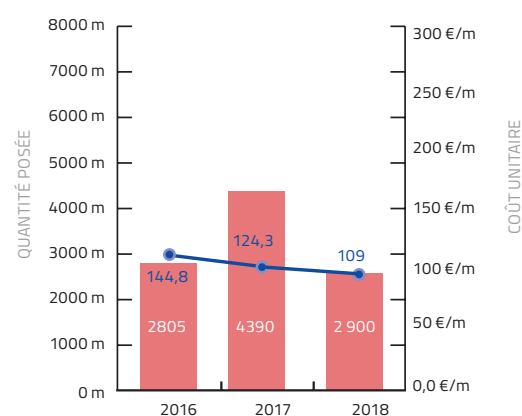
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT PAR NATURE D'OUVRAGES



L'analyse des investissements de premier établissement amène à constater :

- Un investissement moyen de 1 089 k€/an.
- L'année 2018 connaît le plus faible niveau d'investissement du concessionnaire sur les 6 dernières années dans les ouvrages de premier établissement.

ÉVOLUTION DU LINÉAIRE DE RÉSEAU POSÉ ET DES COÛTS UNITAIRES MOYENS

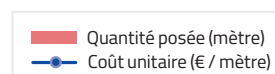


L'analyse du graphique amène à souligner :

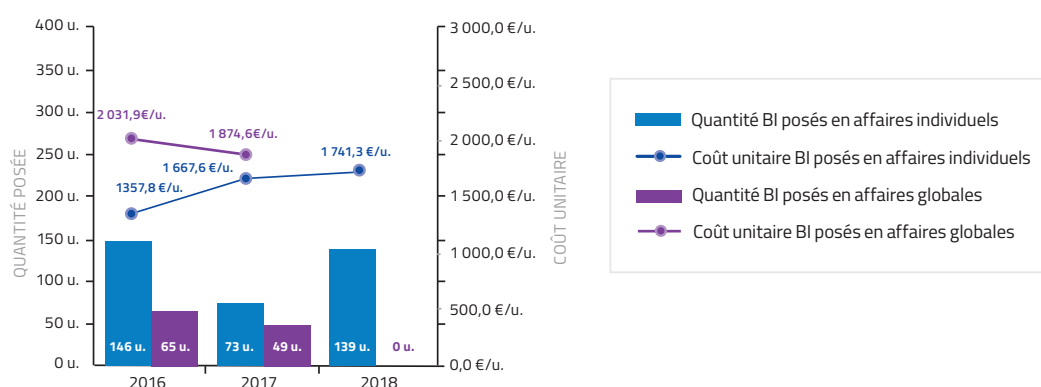
- Une baisse de 34 % du linéaire posé en extension entre les exercices 2017 et 2018.

- **Un coût unitaire moyen en baisse constante depuis 2015 et qui atteint 109 €/m en 2018.**

ENGIE n'a déclaré aucun nouveau chantier.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BRANCHEMENTS INDIVIDUELS POSÉS ET DES COÛTS UNITAIRES MOYENS DEPUIS 2016



L'analyse des chantiers réalisés met en évidence :

- En moyenne 202 branchements individuels ont été posés chaque année.
- Les coûts unitaires moyens des branchements posés dans le cadre d'affaires globales sont systématiquement plus élevés que les coûts unitaires moyens des branchements posés dans le cadre d'affaires individuelles. On constate néanmoins une convergence progressive entre ces coûts unitaires.
- En 2018, il semble qu'il n'y ait eu aucun branchement individuel posé dans le cadre d'une affaire globale selon les informations transmises.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS

LES CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT

OUVRAGES CONCERNÉS PAR LES INVESTISSEMENTS DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉS EN 2018

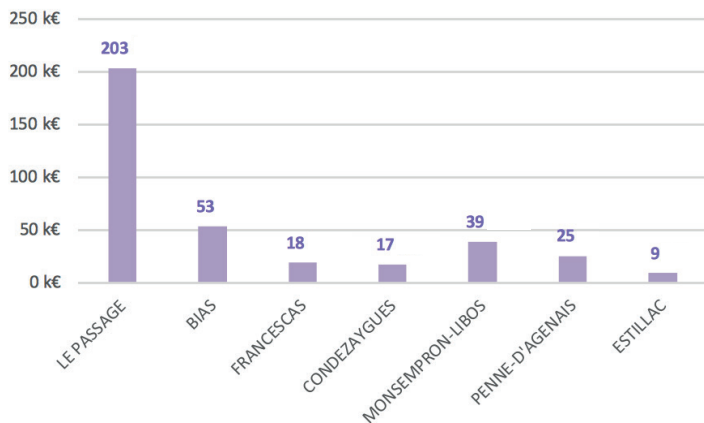


En 2018 les investissements ont majoritairement concerné les conduites de distributions (86%) mais également dans une moindre part un poste de détente (9%) et des branchements individuels (5%).

364 000€ de travaux de renouvellement ont concerné 7 communes exploitées par GRDF (soit 13 %). Plus de la moitié de ces investissements a été engagée sur la commune du Passage (56% soit 203 k€).

La moitié des investissements a concerné le renouvellement d'ouvrages « autres » et notamment d'un poste de détente réseau sur la commune du Passage. Les autres investissements de renouvellement ont été motivés par des demandes de tiers (raccordement ou déplacement d'ouvrages).

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉS EN 2018



L'AUDIT DES DOSSIERS

L'AUDIT DES DOSSIERS

Chaque année, le syndicat procède à un audit approfondi d'un échantillon de dossiers travaux. TE 47 communique aux concessionnaires plusieurs semaines à l'avance, les dossiers qu'il souhaite auditer et les pièces qu'il souhaite recevoir.

 **À NOTER**

Le syndicat constate une nette amélioration de la qualité des pièces fournies par le concessionnaire par rapport à l'exercice précédent. L'analyse des dossiers a mis en évidence des erreurs d'affectation des dépenses entre les ouvrages.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée sur :

- Le linéaire de réseau immobilisé au regard des tracés cartographiques.
- Les quantités prévisionnelles considérées lors du chiffrage des travaux et notamment lorsque des demandes de participation ou de contribution sont demandées aux pétitionnaires des travaux.

L'intérêt des audits d'échantillons travaux permet donc d'apporter des corrections sur ce type d'écarts.

BILAN D'ANALYSE D'UN ÉCHANTILLON DE 7 DOSSIERS TRAVAUX

	1 RV6-1401078	2 RV6-1600439	3 RV6-1701229	4 RV6-1501718	5 RV6-0900523
Le plan projet et le contexte des travaux	✓	✓	✓	✓	✓
Le détail du calcul de rentabilité à l'origine de la décision d'investissement (formulaire détaillé)	✓	sans objet	sans objet	sans objet	✗
La convention passée avec l'aménageur (le cas échéant)	✗	sans objet	sans objet	sans objet	✓
Le plan de récolement établi par l'entreprise à la fin des travaux	✓	✓	✓	✓	✓
Les extraits 1/200 ^e correspondant à la zone des travaux à la date de la présente demande	✓	✓	✓	✓	✓
Le relevé détaillé des dépenses engagées	✗	✓	✗	✗	✗
Les justificatifs des participations demandées	✗	✓	✓	sans objet	✓
Les justificatifs des participations versées	✗	✓	✗	sans objet	✗
Les avis de remise d'ouvrage à l'exploitant	✓	✓	✓	✓	✓
Les états de mise en service des ouvrages construits précisant leur nature et les quantités concernées	✓	✓	✓	✓	✓
Le compte-rendu des écritures d'inscription à l'inventaire comptable des biens construits faisant apparaître la valeur globale d'actif immobilisée, les quantités physiques correspondantes, les origines de financement, la date de mise à l'inventaire et la date de début d'amortissement.	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Fourni ✗ Non fourni

o GRDF n'ayant toujours pas indiqué les modalités précises de valorisation des remises gratuites qu'il perçoit (assiettes et coûts unitaires par configuration), l'AC s'interroge sur la justesse des montants immobilisés et donc sur la valorisation des biens concédés concernés.

o GRDF s'est engagé à prendre en compte les correctifs identifiés par TE 47 sur le prochain exercice. L'AC y sera attentive.

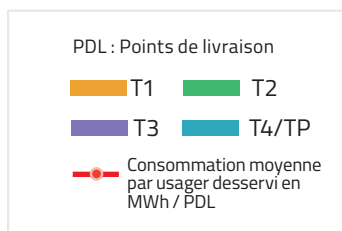
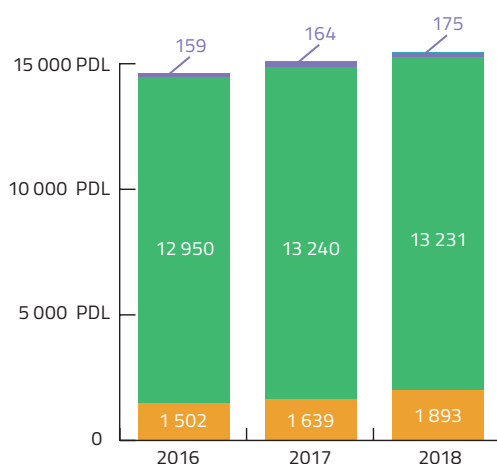
SERVICE AUX USAGERS

PÉRIMÈTRE CONCÉDÉ À GRDF

GRILLE TARIFAIRE DE GRDF AU 1 ^{ER} JUILLET 2018					
Option tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/m
T1	<6 MWh/an	41,16 €	28,70€		
T2	de 6 à 300 MWh/an	142,20 €	8,34 €		
T3	de 300 à 5000 MWh/an	854,64 €	5,81 €		
T4	> 5000 MWh/an	15 795,60€	0,82 €	204,48 €	
TP	tarif de proximité	36 729,72 €		102,00 €	66,96 €

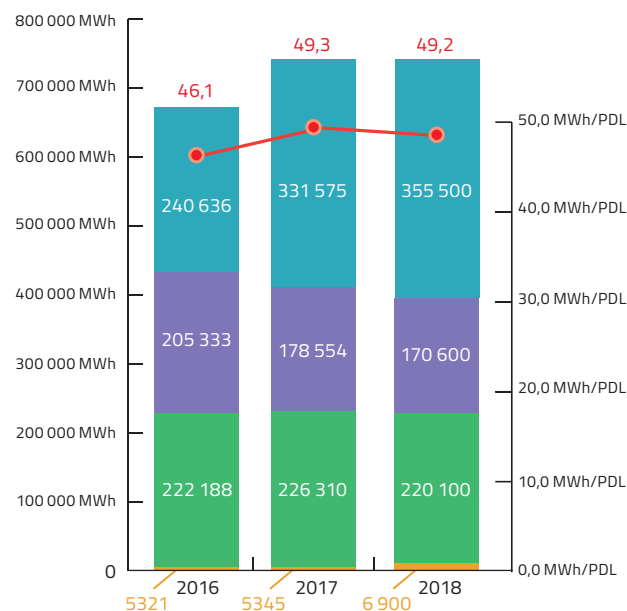


RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES POINTS DE LIVRAISONS EN FONCTION DES GAMMES TARIFAIRES



La très grande majorité (89%) des usagers desservis bénéficie d'un contrat de type « T2 » ; cette gamme regroupant la majorité du secteur résidentiel.

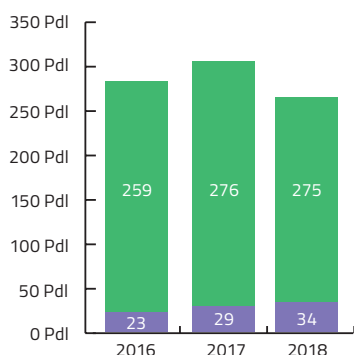
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ACHÉMINÉES ET DES CONSOMMATIONS MOYENNES PAR USAGER DESSERVI, CONCESSIONS EXPLOITÉES PAR GRDF



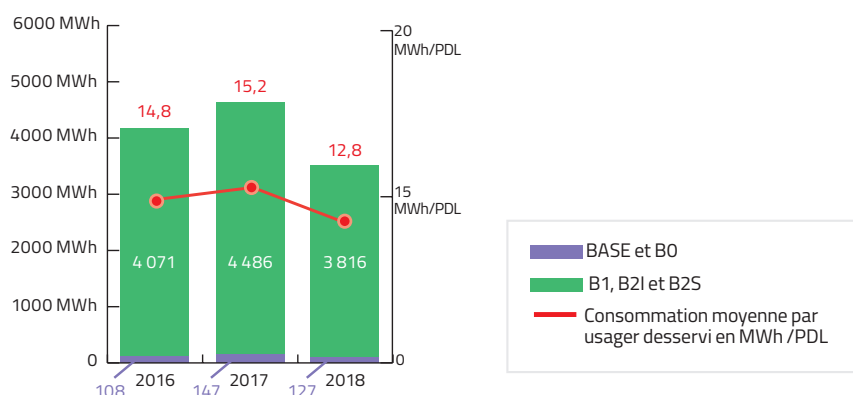
La gamme tarifaire de type « T4/TP » pour les industriels représente 47 % des quantités acheminées et constitue à ce titre la première gamme tarifaire.

La consommation moyenne par usager se stabilise après une augmentation continue entre 2014 et 2017.

PÉRIMÈTRE CONCÉDÉ À ENGIE



RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES POINTS DE LIVRAISON (PDL)



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ACHEMINÉES ET DES CONSOMMATIONS MOYENNES PAR USAGER DESSERVI

S'agissant des concessions exploitées par ENGIE, les consommations moyennes rapportées au nombre d'usagers desservis connaissent une nouvelle baisse en 2018 pour s'établir à 12,8 MWh/PDL.



GRILLE TARIFAIRE D'ENGIE AU 1^{ER} JUIN 2018

Option tarifaire	Prix proportionnel en €/MWh	Abonnement €/mois	Abonnement €/an
Base B0	13,81 €	7,72 €	92,67 €
B1/ B2I	9,62 €	20,45 €	245,35 €

Pour les clients industriels ayant une consommation régulière y compris en période estivale, un tarif spécifique (B2S) est proposé par ENGIE.

ANALYSE DES PRESTATIONS DE RELÈVE

La relève des compteurs doit être réalisée a minima 1 fois par an. TE 47 note une absence d'informations de GRDF concernant les compteurs à relève mensuelle ou journalière.

	PDL à relève semestrielle	PDL à relève mensuelle	PDL à relève journalière	PDL à fréquence différente
Périmètre GRDF				
Nombre de points de livraison actifs dans la catégorie	~15 124 ⁴	~175	~15	n.c
Nombre de relèves effectuées	28 152	n.c	n.c	n.c
Nombre de PDL dont le compteur n'a pu être relevé au moins une fois dans l'année	9	n.c	n.c	n.c
Nombre de compteurs inaccessibles	d.p	n.c	n.c	n.c
Fréquence moyenne de relève par usagers	~1,9 rlv/Pdl	n.c	n.c	n.c
Périmètre ENGIE				
Nombre de points de livraison actifs dans la catégorie	279	1	0	0
Nombre de relèves effectuées	638	15	0	0
Nombre de PDL dont le compteur n'a pu être relevé au moins une fois dans l'année	0	0	0	0
Nombre de compteurs inaccessibles	0	0	0	0
Fréquence moyenne de relève par usagers	2,3	15	-	-

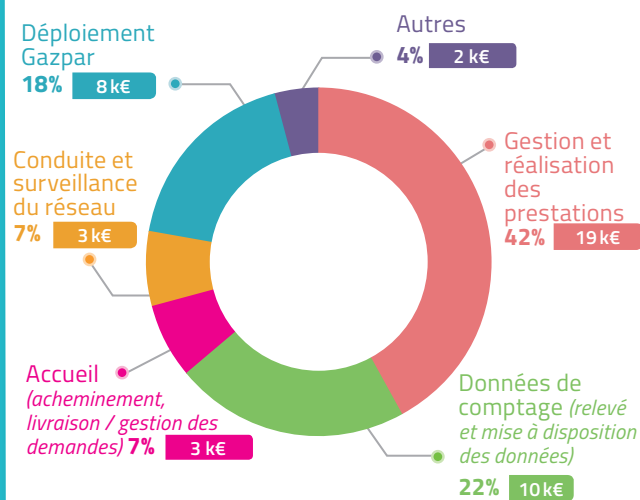
nc : non communiqué

⁴ En l'absence de données relatives aux fréquences de relève des usagers, les PDL à relève semestrielle ont été approximés au nombre de PDL T1 et T2, les PDL à relève mensuelle ont été approximés par le nombre de PDL T3 et les PDL à relève journalière par les PDL T4.

RÉCLAMATIONS

En 2018, on dénombre 45 réclamations pour GRDF (vs 22 en 2017) et 4 pour ENGIE. Ces réclamations émanent à 71% des fournisseurs et 29% des usagers. **100% de taux de réponse aux réclamations dans les délais impartis par la CRE.**

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS EN 2018



TE 47 alerte GRDF sur la forte augmentation des réclamations ainsi que sur les principales origines de ces réclamations.

LE PATRIMOINE FINANCIER

LE COMPTE DROITS DU CONCÉDANT

Le CDC représente la valeur des ouvrages (dits « biens de retour ») devant être remis au syndicat en fin de contrat. Ce CDC revêt une importance fondamentale dans la mesure où il traduit exactement les pratiques mises en œuvre par le concessionnaire pour permettre, en fin de contrat, un retour des ouvrages à l'autorité concédante :

- Gratuitement dans le cadre du contrat de concession historique ou sur le périmètre d'exploitation d'ENGIE,
- Moyennant, dans le cas des concessions relevant du champ concurrentiel, une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens concédés financés par le concessionnaire réévaluée au moyen de l'indice PIBM¹.

¹ Produit Intérieur Brut Marchand



DSP SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	2017	2018
Valeur brute des biens concédés par GRDF	439 310 €	425 917 €
Amortissements des biens concédés financés par GRDF	52 457 €	61 100 €
<i>dont amortissements industriels</i>	0 €	61 100 €
<i>dont amortissement de caducité</i>	0 €	-
Valeur brute des remises gratuites de la collectivité et des tiers	90 166 €	154 556 €
Amortissements des remises gratuites	1 002 €	3 720 €
TOTAL des « droits du concédant »	297 689 €	213 978 €

DSP SÉRIGNAC-SUR-GARONNE	2017	2018
Valeur brute des biens concédés par GRDF	260 347 €	425 917 €
Amortissements des biens concédés financés par GRDF	61 508 €	61 100 €
<i>dont amortissements industriels</i>	61 508 €	61 100 €
<i>dont amortissement de caducité</i>	0 €	-
Valeur brute des remises gratuites de la collectivité et des tiers	4 376 €	154 556 €
Amortissements des remises gratuites	623 €	3 720 €
TOTAL des « droits du concédant »	195 086 €	213 978 €

CONCESSION HISTORIQUE	2017	2018
Remises gratuites	38 625 117 €	38 988 007 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	3 720 641 €	3 996 004 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	34 904 476 €	34 992 004 €
Amortissements des remises gratuites	16 413 923 €	17 317 847 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	14 593 468 €	16 404 420 €
Dépréciation des biens non renouvelables	554 004 €	859 334 €
Amortissements de caducité	1 012 350 €	1 437 346 €
Provisions pour renouvellement utilisées	2 772 759 €	3 175 959 €
TOTAL des « droits du concédant »	25 442 300 €	25 424 130 €



DSP MIRAMONT-DE-GUYENNE	2017	2018
Remises gratuites	24 299 €	24 299 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	24 299 €	24 299 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	0 €	0 €
Amortissements des remises gratuites	5 044 €	5 605 €
<i>dont amortissement des remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	5 044 €	5 605 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	0 €	0 €
Dépréciation des biens non renouvelables	237 667 €	254 396 €
Amortissements de caducité	382 438 €	411 054 €
Provision pour renouvellement utilisée	0 €	0 €
TOTAL des « droits du concédant »	167 027 €	175 353 €

DSP SAINT-PARDOUX-ISAAC	2017	2018
Remises gratuites	90 €	90 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	90 €	90 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	0 €	0 €
Amortissements des remises gratuites	28 €	30 €
<i>dont amortissement des remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	28 €	30 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	0 €	0 €
Dépréciation des biens non renouvelables	67 958 €	72 352 €
Amortissements de caducité	103 064 €	109 757 €
Provision pour renouvellement utilisée	0 €	0 €
TOTAL des « droits du concédant »	35 168 €	37 465 €

LE PATRIMOINE FINANCIER

LA VALEUR NETTE COMPTABLE DU PATRIMOINE

La valeur nette comptable des ouvrages financés par le concessionnaire tient compte à la fois de la valeur brute initiale des ouvrages et des amortissements pratiqués ; eux même dépendant du type de bien (renouvelable ou non renouvelable), de 1^{er} établissement ou de remplacement. Le tableau ci-dessous ne retrace que les amortissements de dépréciation (amortissements linéaires sur la durée de vie théorique des biens).

BIENS DE RETOUR	VALEUR BRUTE	dont financement concessionnaire sur les contrats en cours	dont remises gratuites sur les contrats en cours	Amortissement de dépréciation	Part amortie
Miramont-de-Guyenne	769 082 €	744 783 €	24 299 €	276 107 €	35,9%
Saint-Pardoux-Isaac	197 755 €	197 665 €	90 €	76 867 €	35,9%
TOTAL ENGIE	966 837 €	942 447 €	24 390 €	325 974 €	38,9%
Ste-Colombe-en-Bruilhois	580 473 €	425 917 €	154 556 €	64 820 €	33,7%
Sérignac-sur-Garonne	261 026 €	256 650 €	4 376 €	67 746 €	11,2%
Concession Historique	48 083 629 €	9 095 622 €	3 996 004 €	18 196 825 €	26,0%
TOTAL GRDF	48 925 128 €	9 778 189 €	4 154 936 €	18 329 391 €	37,8%

COMPTE D'EXPLOITATION

La réglementation impose aux concessionnaires de fournir un compte d'exploitation.

Le « compte d'exploitation » (apparenté plutôt à un compte de régulation en raison du fait que les charges d'investissement sont estimées en dehors de la norme comptable) doit être cohérent avec les principes fixés par la CRE³ et doit présenter la contribution de la concession à la péréquation tarifaire.

COMPTE DE RÉGULATION	CONCESSION HISTORIQUE	CONCESSIONS DSP
RECETTES TOTAL	6 329 894 €	23 339 €
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	5 878 352 €	20 467 €
<i>dont recettes liées aux prestations complémentaire</i>	451 533 €	2 038 €
<i>dont recettes liées aux prestations du catalogue</i>	405 413 €	1 992 €
Recettes autres travaux (déplacement d'ouvrages, abandons)	34 412 €	0 €
Recettes acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0 €	0 €
Autres recettes	11 706 €	45 €
CHARGES TOTAL	n.c.	n.c.
Charges d'exploitation de la concession	3 255 248 €	21 419 €
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	2 853 037 €	n.c.
Charges liées aux investissements des autres biens	394 837 €	n.c.
RÉSULTATS	452 197 €	n.c.
<i>dont impact climatique</i>	- 8 476 €	n.c.
<i>dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire</i>	- 27 369	n.c.
<i>dont part locale de la performance nationale de l'entreprise</i>	488 039 €	n.c.

nc : non communiqué

En 2018 et pour la première fois depuis 2015, le résultat estimé du compte de régulation de la concession historique est positif à la péréquation tarifaire.

³ Commission de Régulation de l'Énergie

LE PATRIMOINE FINANCIER

CONCESSIONS PROPANE

ENGIE a produit en 2018 un compte d'exploitation, pour répondre aux attentes réglementaires et de l'autorité concédante. TE 47 tient à mettre l'accent sur cette avancée. En revanche ce compte d'exploitation est à considérer avec prudence dans la mesure où il n'y a pas de lisibilité ni de présentation précise des méthodes d'affectation des charges et recettes (notamment des charges indirectes).

 À NOTER

Non-conformité de GRDF vis-à-vis des dispositions réglementaires⁴ s'agissant de l'absence de compte de résultats des concessions résultant du champ concurrentiel. Concernant l'exploitant ENGIE, TE 47 demande une lisibilité sur la méthodologie employée quant à l'affectation des recettes et charges.

	TOTAL 2018	MIRAMONT-DE-GUYENNE 2018	SAINT-PARDOUX-ISAAC 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (en €)	400 964 €	356 956 €	44 008 €
Ventes de gaz	400 964 €	356 956 €	44 008 €
Autres prestations	-	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION (en €)	325 295 €	283 490 €	41 805 €
Approvisionnement	194 177 €	172 866 €	21 312 €
Certificats d'Économie d'Énergie	5 308 €	4 726 €	583 €
Service d'urgence réseau	6 800 €	3 400 €	3 400 €
Systèmes d'information	2 322 €	1 161 €	1 161 €
Consommations en provenance de tiers	92 480 €	80 188 €	12 293 €
Personnel	15 301 €	13 565 €	1 736 €
Impôts et taxes	-	-	-
Charges centrales	8 019 €	7 139 €	880 €
Autres charges	886 €	446 €	440 €
CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS (en €)	76 608 €	62 127 €	14 480 €
Amortissements et provisions	37 344 €	30 435 €	6 908 €
Coût de financement	39 264 €	31 692 €	7 572 €
COMPTE D'EXPLOITATION (en €)	- 939 €	11 339 €	- 12 277 €

⁴ Art 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et art 33 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession



POUR TOUT PROJET OU POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS



Direction Générale : Jérôme QUEYRON
Pôle Gaz : Fabienne NOBÉCOURT
Communication : Mallorie FAYET

26, rue Diderot • 47031 AGEN Cedex
05 53 77 65 00 gaz@te47.fr
www.te47.fr